

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-42

OBJET : ADHESION AU RESEAU LE « CHAINON »

L'an 2023, le 09 juin à 18H30, le Conseil municipal de la Ville de Cordemais, légalement convoqué le 02/06/2023 en SALLE PANORAMIQUE - HIPPODROME DE LA LOIRE - CORDEMAIS, sous la présidence de Monsieur Daniel GUILLE, Maire.

Etaient présents :

Daniel GUILLE, Thierry GADAIS, Franck CLOUET, Yves-Marie DELANOE, Katell RABY, Alexia ROUSSEAU, André LANCIEN, Emilie CHAPALAIN, Cécile SACHOT, Didier PROUX, Stéphanie MELOT, Patrice DRAIGNAUD, Guinard MARNE, Nathalie SCOUARNEC-VERBECQ, Pascal PHILIPPE, Audrey TENEZ, Karine DESVARD, Benoit LONGEON, Didier CHAUVIERE, Philippe MIKO

Etaient excusés avec procuration :

Pascale CORMERAIS À Alexia ROUSSEAU
Lydie RETAILLEAU À Yves-Marie DELANOE
Solène LAUNAY À Patrice DRAIGNAUD
Bruno FOUCHARD À André LANCIEN
Aude JOUSSE À Karine DESVARD
Pierre LAUDEN À Daniel GUILLE
Anaïk FOURDILIS À Benoit LONGEON

Désignation d'un secrétaire de séance : Franck CLOUET a été désigné secrétaire de séance,

Rapporteur : Thierry GADAIS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la commission Culture et évènementiel du 4 mai 2023 ;

EXPOSÉ

Le Chainon est un regroupement de professionnels en charge de projets artistiques et culturels et travaillant sur des principes de mutualisation des connaissances, des moyens, des savoir-faire...

Ces lieux de diffusion du spectacle vivant sont tous porteurs de projets culturels forts et défendent plus particulièrement la jeune création.

L'adhésion au Réseau Chainon s'effectue en région via les Fédérations Régionales La cotisation annuelle est de 400 €.

Elle permet :

- de participer au repérage artistique en proposant les artistes que vous accompagnez sur votre territoire.
- de découvrir sur quelques jours une sélection artistique pluridisciplinaire (autour de 100 projets) issue d'un dispositif original de repérage par le regard croisé de plus de 294 programmeurs.
- de participer à la vie de l'association et d'avoir un droit de vote aux Assemblées Générales du Réseau Chainon.
- de participer à la Tournée du Chainon et de bénéficier de tarifs négociés (de 10% à 40%) sur les prix des spectacles. L'organisation des tournées s'inscrit dans le cadre de réunions de programmation région par région en présence des adhérents du territoire.
- de profiter des mutualisations sur les transports générés par les tournées entre adhérents.
- de profiter d'échanges et d'expertises sur la qualité artistique de spectacles auprès des autres adhérents, d'experts sur chaque discipline et du responsable artistique du Réseau mandaté pour couvrir les grands événements culturels.
- d'avoir un tarif préférentiel de 65€ (au lieu de 130€) pour accéder au Festival du Chainon Manquant.
- d'avoir un accès prioritaire au système de réservation en ligne pour vos choix de spectacles sur le festival.

Département de Loire Atlantique – Commune de Cordemaizac

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** l'adhésion au réseau « Chainon » par le versement de la cotisation annuelle de 400 € ;
- **INSCRIT** au budget les écritures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Le Maire
Daniel GUILLÉ



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus